

# LA FEUILLE DE CHENE

**Mairie LA ROUQUETTE**  
**Bulletin municipal**  
**Avril 2019**  
**Trimestriel**  
**Numéro 2**

## Horaires d'ouverture de la Mairie



lundi, mardi, jeudi  
de 13h30 à 17h30

mercredi  
de 9h00 à 12h30

vendredi  
de 13h30 à 19h00



Téléphone  
05 65 29 60 98

Fax  
05 65 29 60 95

Mail  
[la.rouquette@orange.fr](mailto:la.rouquette@orange.fr)

Site Internet  
[www.larouquette.org](http://www.larouquette.org)



## Le mot du Maire

Le printemps et les jours qui rallongent sont un bonheur dont nous profitons tous. Même si le déficit en eau nous inquiète, les beaux jours permettent travaux et loisirs de plein air.

De notre côté depuis le mois de janvier, nous avons poursuivi et finalisé plusieurs dossiers :

- La mise en place de la première structure de jeu pour les jeunes enfants sur le site des 3 Routes,
- Les travaux d'épaveuse sur les chemins ruraux mécanisables,
- Le vote du compte administratif 2018,
- Le vote du budget prévisionnel 2019,
- Le vote du budget annexe du « lotissement communal de Bros ».

Dans le nouveau numéro de notre revue municipale, nous reviendrons sur les réalisations prévues au dernier budget de ce mandat (2014 / 2020). Vous remarquerez certainement en lisant l'article qu'à nouveau, le taux des taxes communales n'augmentera pas en 2019.

Vous découvrirez aussi que nous ne sommes pas pour autant sans projets. Nous vous présenterons l'ensemble de nos projets 2019. En parallèle, nous travaillerons sur plusieurs pistes de réflexion concernant l'opération cœur de village du Bourg de La Rouquette, la restructuration de la salle des fêtes et la mise en sécurité du bourg en traverse de La Bastide-Capdenac. L'occasion pour nous de poursuivre notre action de manière dynamique et constante en faveur de notre commune.

Notre territoire est attractif et agréable. Profitons des beaux jours en famille et entre amis tout en respectant le voisinage !

Bonne lecture et bon printemps 2019 à tous !

## Invitations

### Cérémonie du 8 Mai :

Vous êtes invités à la cérémonie commémorative de la fin de la seconde guerre mondiale qui aura lieu le mercredi 8 mai à 11h30 devant le monument aux morts de La Rouquette. Un vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes sera ensuite l'occasion de partager un moment d'échange et de convivialité.



# Vie municipale

## Budget 2019

Nous avons, à ce jour, les résultats précis de l'exercice comptable 2018 de notre Commune. Il ressort à l'examen de l'exercice 2018 que la situation financière de notre Commune reste très saine et conforme à l'esprit de notre programme dont je rappelle ici les termes :

- poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement ;
- maîtriser l'imposition communale ;
- poursuivre les investissements selon l'intérêt communal, dans la mesure des moyens disponibles et en limitant le recours à l'emprunt.

### Le budget prévisionnel de fonctionnement

Globalement, il va augmenter de 4,47 % par rapport au précédent (dépendances réelles hors virement à la section d'investissement, hors provisions pour risques et charges de fonctionnement, hors dépenses imprévues et hors dotation aux amortissements). Il va donc augmenter d'environ 19 000 € par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'apparente à l'inflation moyenne prévisionnelle 2019 qui serait proche de 1,30 % (+ 5 000 €) et à de nouvelles dépenses : la redevance spéciale pour les déchets municipaux (+ 6 000 €),

| CA 2017                                         | CA 2018       |
|-------------------------------------------------|---------------|
| 416 000 €                                       | 407 000 €     |
| <b>diminution</b>                               | <b>-2,16%</b> |
| CA : compte administratif                       |               |
| BP : budget prévisionnel de fonct <sup>nt</sup> |               |

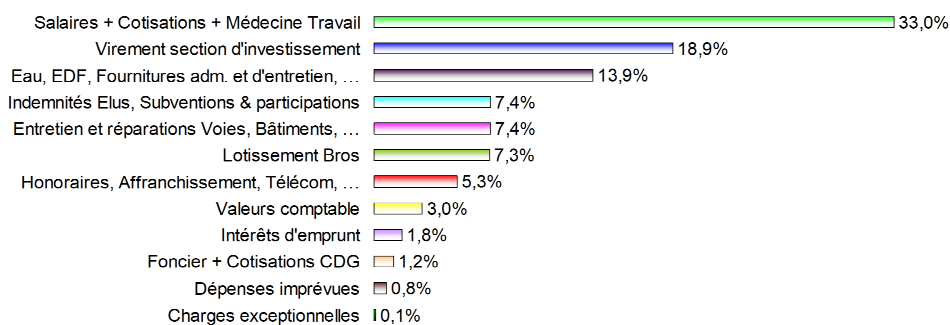
l'épaveuse sur les chemins (+ 6 000 €), les diagnostics qualité de l'air et radon à l'école (+ 2 000 €). La commune conserve toutefois une marge de manœuvre intéressante pour

| BP 2017                                         | BP 2018      |
|-------------------------------------------------|--------------|
| 425 000 €                                       | 444 000 €    |
| <b>augmentation</b>                             | <b>4,47%</b> |
| CA : compte administratif                       |              |
| BP : budget prévisionnel de fonct <sup>nt</sup> |              |

continuer à investir.

Nous maintenons également notre soutien aux associations avec un budget total de 3 885 € pour les subventions municipales (fonctionnement) dont une dotation de 1 000 € à l'APE afin que nos enfants de CM puissent partir en voyage scolaire sur plusieurs jours.

### Répartition des dépenses de fonctionnement



### Le budget prévisionnel d'investissement

Sans qu'il y ait eu en 2018 une augmentation des taxes communales, et en continuant d'assurer un niveau de service correct, notre solde de clôture de 73 000 € reste bon. Ainsi, avec un prévisionnel de 47 000 € d'excédent de fonctionnement en 2019, c'est près de 120 000 € qui viendront abonder notre budget d'investissement 2019 de manière significative et qui permettront de poursuivre les réalisations prévues dans notre programme.

Des dépenses importantes de l'ordre de 85 000 € vont être engagées en matière de travaux de voirie :

- L'achat et la pose de panneaux de rue dans la continuité de la dénomination

des voies et de la numérotation des habitations ;

- la sécurisation de deux tronçons avec la pose de glissières ;
- l'acquisition d'un radar pédagogique pour la sensibilisation à la vitesse ;
- la réalisation de nouveaux revêtements sur nos voies communales.

Trois autres projets importants seront en phase d'études. Nous n'avons pas encore tous les accords d'attribution de subventions mais nous pouvons démarrer les études. C'est le cas pour :

- l'opération cœur de village avec une mission de maîtrise

d'œuvre portant sur l'évaluation du coût des travaux et la définition de leur phasage (18 500 €) ;

- une mission de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration de la salle des fêtes (15 000 €) ;
- la mise en sécurité du bourg en travers de La Bastide-Capdenac par l'intermédiaire d'une étude menée par Aveyron Ingénierie.

Nous avons réinscrit 43 000 € pour la réfection de la toiture de l'église d'Orlhonac (dont une partie sera prise en charge par nos partenaires), un peu plus de 7 000 € pour changer le chauffage de l'église de La Bastide-Capdenac financé à hauteur du montant HT par l'association paroissiale et près de 30 000 € .....

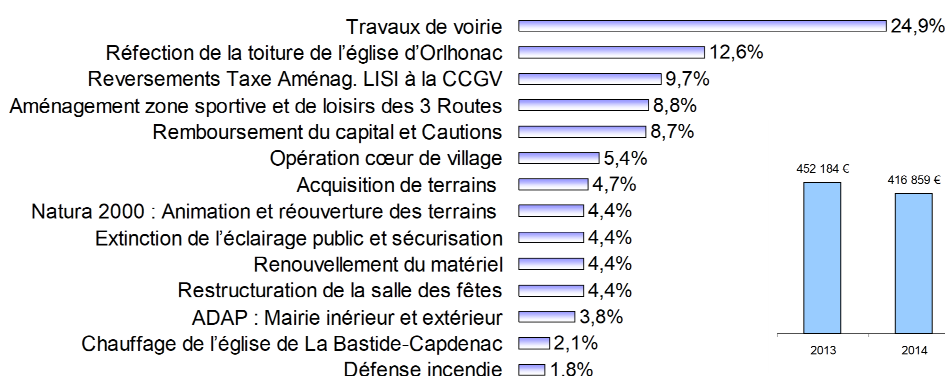
# Vie municipale

pour la poursuite de l'aménagement de la zone sportive et de loisirs des Trois Routes.

une partie de la nuit, des aménagements sont nécessaires pour maintenir une zone éclairée autour de la salle des fêtes afin de sécuriser les manifestations organisées. Ensuite des points lumineux seront ajoutés au Colombié pour sécuriser sa traversée. Toujours concernant la sécurité, pour assurer une meilleure qualité de défense incendie, nous avons prévu de changer trois nouveaux poteaux pour 6000€.

Nous poursuivons aussi le

## Répartition des dépenses d'investissement



Un autre projet de l'année est le renouvellement du matériel communal avec l'acquisition pour 15000€ de mobilier, de matériel informatique et de divers équipements dont un nouveau défibrillateur à l'école permettant de mailler notre territoire après celui implanté à la Mairie.

Pour rationaliser et améliorer de l'éclairage public sont prévus pour 15000€. D'abord dans le cadre de l'extinction de l'éclairage

programme Natura 2000. Dans le cadre des fiches actions du DOCOB, seront réalisés l'animation et le suivi des travaux de réouverture de Rentières pour 11000€ (intégralement subventionné) et une repasse après la réouverture des terrains de Rentières pour 4000€ (subventionné à 80%).

De plus et dans le cadre de notre engagement à participer aux frais d'aménagement liés à l'arrivée de Lisi, nous reverserons 33 000 € à

## LES IMPOTS RESTENT STABLES

0%

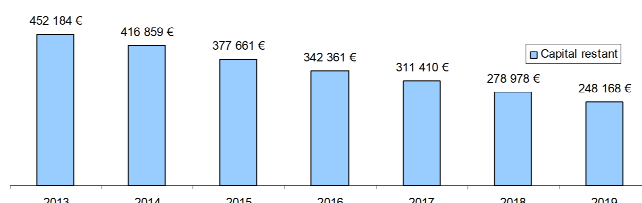
D'AUGMENTATION  
DU TAUX COMMUNAL  
DEPUIS 2015

la CCGV correspondant au 3<sup>ème</sup> tiers des recettes perçues de la taxe d'aménagement.

Au quotidien, nous poursuivons toujours nos objectifs d'adaptation des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite avec de nouveaux aménagements extérieurs autour de la Mairie pour 5000€ et dans un 2<sup>ème</sup> temps les aménagements intérieurs du WC ainsi que de l'accueil pour 8000€.

16000€ sont consacrés à l'acquisition de terrains à

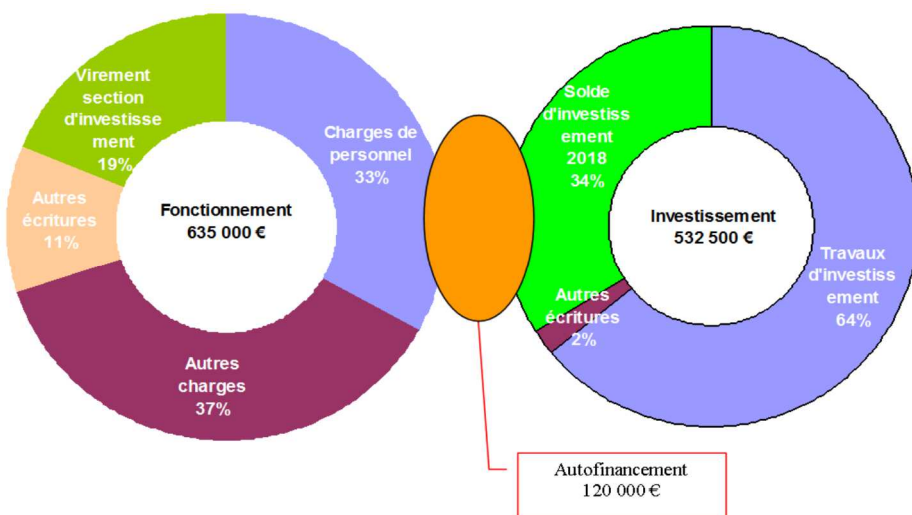
## Encours de la dette au 1er janvier 2013



Rentières, au Moulin de Castel, au Bourg et et des achats résultant de la dernière enquête publique.

Les remboursements du capital emprunté restant dû s'élève à 26500€ et des cautions à 3000€.

Le total du budget d'investissement est de 341 000 € (hors dépenses imprévues, hors solde d'investissement de l'année 2018 et hors écritures pour transfert au budget annexe "Lotissement de Bros").



## Glossaire

### Dotations de compensation

Ce sont les sommes que la Communauté de Communes du Grand Villefranchois reverse aux collectivités locales. Ces dotations servent à aider au fonctionnement courant des collectivités comme l'attribution de compensation (AC), mais aussi à financer les transferts de compétences à travers la dotation de solidarité communautaire (DSC).

# Vie municipale

## GLYPHOSATE

L'emploi des produits phytosanitaires est interdit sur le domaine public et dans les jardins par les particuliers et même la détention de ces produits est interdite pour tout le monde. Les produits phytosanitaires sont des produits chimiques. Ils font partie de la famille des pesticides. Ils peuvent avoir des conséquences dommageables sur le manipulateur et l'environnement. Vous devez les amener en déchetterie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi Labbé du 17 août 2015 interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans les jardins, balcons et terrasses y compris pour les particuliers.

## RAGONDINS

Nous vous rappelons que la commune tient à la disposition des personnes qui le désirent deux pièges à ragondins (pièges sélectifs). Ces pièges sont mis à disposition par le SMBV2A (Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont). Ils permettent de piéger les ragondins qui, sans prédateurs naturels, occasionnent de nombreux dégâts sur les berges de nos cours d'eau. Le prêt des pièges s'effectue en Mairie, en fonction de leurs disponibilités.

## NICHOIRS A OISEAUX ABRIS POUR CHAUVESOURIS

Des nichoirs à oiseaux et des abris pour chauve-souris ont été installés sur le site des 3 Routes ainsi qu'autour de l'école.

## DEMONSTRATION DE TAILLE DE POMMIERS

Samedi 9 mars, l'association Variétés Locales 12 nous a expliqué la taille de formation des jeunes pommiers du petit verger communal sur le site du Moulin de Castel ainsi que la taille de restauration des vieux pommiers dans le Bourg. Quelques amateurs sont venus profiter des bons conseils de ces passionnés. A l'issue de la démonstration, nous avons partagé un moment d'échange et de convivialité à la salle des fêtes. Merci à tous !



## ASSOCIATION TRAD/FOLK en VILLEFRANCHOIS

Vendredi 17 mai à partir de 21h un bal folk animé par le groupe Contrebande vous permettra de danser Scottich, Polkas, Mazurkas, Bourrées danses de couple ou collectives, ou tout simplement d'écouter des musiques revisitées et jouées par ce groupe de jeunes musiciens.

Une buvette sera à votre disposition. Un bon moment de convivialité à partager...

## CHANTS PYRENEENS

L'association Foot Rouergue regroupant les communes de Laramière, La Rouquette, Martiel, Monteils et Savignac, organise un concert de chants pyrénéens dans la grande église de Savignac le samedi 11 mai 2019 à partir de 18h00. L'entrée est libre mais chacun pourra donner ce qu'il souhaite à la fin de la représentation.

Un groupe de chœurs Bigourdans d'une douzaine de chanteurs animera cette représentation. Le groupe est renommé, il s'est déjà produit dans la région à Puylagarde.

Le chant pyrénéen évoque des légendes, des terroirs, des identités... et tient une très grande place dans la tradition et la culture populaire des Pyrénées. Ils sont issus majoritairement de la polyphonie pyrénéenne traditionnelle à deux voix mais aussi de la tradition orphéonique initiée en Bigorre dans les années 1830 avec les Chanteurs Montagnards de Bagnères de Bigorre.

Après cette représentation de l'église, nous vous proposons de poursuivre la soirée à la salle des fêtes de Savignac autour d'un apéritif dînatoire (magret grillé - frites) animé par les chanteurs pyrénéens.

Un bon moment en perspective... Réservez votre soirée !



## Nos correspondants locaux

Nos correspondants recueillent les informations communales. Vous pouvez prendre contact avec Yves PANIS pour « Le Villefranchois » (tél. : 06 29 98 10 30) et avec Dominique DESSART pour « La Dépêche du Midi » (tél. : 06 84 42 55 06).



Directeur de publication : Thierry SERIN, Maire  
Responsable de la communication : Olivier MARTIN  
Conception/Impression : Mairie  
Crédits photos : Mairie  
Tirage : 350 exemplaires

Comité de rédaction : Loudmilla ADAM, Bernard BOUSQUET, Laure DURAN, Carole ICHES



# Vie municipale

## Elections Européennes

Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez. Aller voter, c'est choisir un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs. C'est choisir la composition du prochain Parlement Européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années.

Le Parlement Européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité. !



cettefoisjevote.eu

## Élections européennes 26 mai 2019



### Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez

Aller **voter**, c'est **choisir** un projet pour l'Europe en phase avec **vos convictions** et **vos valeurs**. C'est **choisir** la composition du prochain Parlement européen et **influencer** les décisions qu'il prendra au cours des **5 prochaines années**.

Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

### Un Parlement européen qui vous représente

NOMBRE DE  
REPRÉSENTANTS  
AU PARLEMENT EUROPÉEN



705 \*

NOMBRE DE  
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS  
AU PARLEMENT EUROPÉEN



79 \*

\* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars

#### Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : le **31 mars 2019**, sur internet ou en mairie.

#### Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

[www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter)

[cettefoisjevote.eu](http://cettefoisjevote.eu)

POUR EN SAVOIR PLUS :



[www.touteleurope.eu](http://www.touteleurope.eu)



[www.europedirectfrance.eu](http://www.europedirectfrance.eu)



## Aire de jeux

La structure dite « chimpanzé » est en place depuis quelques jours sur le site des 3 Routes. Cette première structure est composée de deux tours couvertes avec un plancher à 1.70 m, d'un toboggan d'une longueur 4.20 m, d'une passerelle cintrée d'une longueur 2.80 m, d'un ensemble de plateformes d'accès, d'une descente pompier, d'un plan incliné, d'un filet à grimper et d'une descente échelle. Elle aura comme utilisateurs les enfants âgés d'au minimum 4 ans. A sa plus grande hauteur, elle culmine à 2.60 m et sa zone amortissante est constituée d'une couche de 40 cm de gravier roulé.

De nouvelles structures sont attendues dans les prochains jours (grenouille et tyrolienne) ainsi que d'autres aménagements de type bancs.

Nous poursuivons ainsi l'aménagement de cette zone, à destination cette fois des plus jeunes. Toute la famille peut profiter de ce cadre enchanteur pour se détendre, s'amuser ou pratiquer des activités sportives.



# Vie municipale

## Les travaux en régie du 1<sup>er</sup> trimestre 2019

Nous allons vous présenter de manière plus exhaustive les travaux réalisés par Daniel et Gilles les agents techniques municipaux. L'exercice peut paraître ennuyeux mais il traduit la diversité des opérations réalisées.

### **BATIMENTS COMMUNAUX**

**Salle des fêtes :** Les opérations de mise à disposition pour sa location et pour la vérification de son état de restitution sont à réaliser avant et après chaque utilisation. L'autolaveuse est également passée pour améliorer la propreté du sol. Enfin, le grand mur de l'extension a été repeint.

**Ecole :** Des isolants phoniques ont été posés sur des murs ; quelques autres petites réparations ont été réalisées.

**Ateliers municipaux :** Des opérations de sécurisation des locaux ont été poursuivies, et nous entamons la préparation du sol des ateliers municipaux en vue de réaliser une dalle en béton.

**Mairie / dernier étage :** Les volets ont été remis en état, ou remplacés pour les plus dégradés.  
**Mairie / salle du conseil :** remplacement de 3 vieux radiateurs HS.

**Bibliothèque :** Un rayonnage a été ajouté pour recevoir des ouvrages supplémentaires.

### **SITE DES TROIS ROUTES**

Nous avons implanté un module de jeux pour les tranches 4 à 12 ans à proximité de l'aire de pique-nique. Ce module sera complété par deux autres à venir, normalement avant l'été.

L'entretien du stade consiste aux opérations de tonte, de traçage et de passage d'un aérateur acheté en commun avec Martiel, Monteils, Savignac et le club de Foot Rouergue. Les évacuations des douches des vestiaires ont été débouchées et l'ensemble des toilettes nettoyées.

Les fils de tension des grillages du terrain multisports et du tennis ont été remis en état et retendus.

Les poteaux métalliques du tennis ont été réparés et repeints.

### **CHEMINS COMMUNAUX**

Une partie d'un mur de soutènement a été repris au Mas de Jammes, des coupes d'eau ont été nettoyées, un fossé a été curé à Bassignac, un chemin est en cours de remise à niveau à Léonard.

### **NICHOIRS A OISEAUX ABRIS POUR CHAUVES SOURIS**

Nous en avons installé sur le site des Trois Routes ainsi qu'autour de l'école.

### **BENECHOU**

Nous avons sécurisé un grand mur du four (bien de section) de Bénéchou, qui présentait un réel danger de sécurité pour le voisinage (abaissement, colmatage).

### **CIMETIERES**

Premier entretien des espaces verts et plein des cuves d'eau.

### **ESPACES VERTS**

Avec le retour du printemps, les opérations de tonte, taille et nettoyage ont repris.

### **SACS POUBELLES**

Ils ont été distribués sur la commune, et cette tournée est mise à profit pour déceler des interventions à réaliser.

## Encore des incivilités !

### **DECHARGES SAUVAGES**

Nous rappelons qu'il est interdit de déverser sur les emprises communales ou privées des déchets de tout ordres. La déchetterie est à la disposition des administrés et entreprises. Lorsque les agents communaux doivent reprendre ces dépôts pour les amener à la déchetterie, c'est la commune (et par voie de conséquence les administrés) qui doit assurer le paiement de la taxe afférente.

### **DECHETTERIE**

Outre les évacuations de nos propres déchets, nous avons à déplorer des décharges sauvages

et irrespectueuses de l'environnement, y compris du point de vue esthétique.

Alors que tout administré ou entreprise dispose de toutes les facilités pour évacuer ses déchets, quelques irrespectueux se permettent de déposer aux coins de chemins des amas de déchets verts ou d'encombrants...



### **ANIMAUX EN DIVAGATION**

La Mairie est trop souvent interpellée sur les animaux errants ou en état de divagation.

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics. En outre, les propriétaires d'animaux domestiques doivent prendre toutes dispositions pour qu'aucune déjection ne demeure sur le domaine public.

Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens ne peuvent .....

# Vie municipale

## Ecole communale de La Rouquette

Différentes activités ont émaillé l'actualité de nos classes pour le premier trimestre 2019 :

En janvier : sortie au théâtre pour un spectacle de danse « Limites ».  
En février : carnaval pour toutes les classes avec la flambée de Mr Carnaval et le partage du goûter sur le patas de l'école, séances de basket avec l'intervention de Marion Verdalle du club de Martiel, séances de rugby avec



l'intervention de Julien Larroque du club de rugby à 13 de Villefranche, et la classe de neige des enfants de CM du 3 au 6 au Chalet du Rouergue à la station de Laguiole (séjour très prisé par les enfants).

En mars : spectacle Lo Somi de Coquinon présenté par la Talvera à la salle des fêtes de la Rouquette. Les enfants ont pu participer dans le cadre de l'apprentissage de l'occitan en ayant en amont travaillé des chansons avec des musiciens en classe. Cette activité a été réalisée dans le cadre des itinéraires artistiques proposés par la mission départementale de

la culture.

Les cours de sophrologie se sont étalés en mars et avril dans toutes les classes pour permettre aux enfants une meilleure concentration.

En avril : rencontres athlétisme à Villeneuve de la GS au CM. Dans le cadre de la fête du livre, une auteure de roman E. Faye a été accueillie en classe de CM. Le 19 avril, la classe de CE a participé à la manifestation Prim'air Nature organisé par l'USEP au parc de Combelles (course d'orientation, rando et découverte du golf).



## Encore des incivilités ! (suite)

..... circuler en zone urbaine qu'autant qu'ils sont fermement et solidement tenus en laisse.

Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse.

### **Détention de chiens dits dangereux**

Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) sont tenus de déclarer leur chien à la Mairie de résidence depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

### **En conclusion**

Nous avons déjà rappelé à trois reprises les règles sur la détention des animaux dans les précédents bulletins municipaux : BM n°2 - Avril 2010, BM n°2 - Avril 2015, BM n°4 - Octobre 2018.

Les plaintes se multiplient et notamment pour le Bourg de La Rouquette. Nous vous rappelons

donc pour la dernière fois les mesures de police spéciale à l'égard des animaux.

*Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les Maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation [...]. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse ou muselés. Ils prescrivent que ces animaux errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ».*

Le Maire est donc tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou la divagation d'animaux sur le territoire de sa commune. A ce titre, la Mairie prendra un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation de ces animaux. La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal. Le contrevenant pourra également encourir une contravention de

deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.

Nous comptons sur la compréhension et le sens civique de chacun pour éviter que ces faits se reproduisent et auquel cas d'en arriver aux sanctions.



# Vie municipale

## La chasse à proximité des habitations

Le tir en direction des habitations est proscrit

C'est le tir « en direction » d'une habitation ou d'une route qui est interdit par arrêté préfectoral spécifique. Conformément à une circulaire du ministère de l'intérieur, les Préfets adoptent un arrêté préfectoral type réglementant le tir en certains lieux ou en leurs directions. On y trouve le plus souvent des mesures relatives aux tirs à proximité des habitations, routes, chemins, lieux publics (stades, lieux de rassemblement...), aménagements publics (lignes SNCF, lignes EDF, lignes Téléphoniques...). Au titre de la police de la chasse, il n'y a donc pas de distance déterminée de chasse autour des habitations.

### **Les « 150 mètres » dans les territoires des ACCA**

Sur les territoires soumis à l'action des ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées), il convient de rappeler que la distance des 150 mètres autour des habitations souvent évoquée ne concerne pas la sécurité à la chasse mais les terrains soumis à l'action obligatoire des ACCA. L'article L. 422-10 du Code de l'environnement prévoit en effet que les terrains situés dans un rayon de 150 mètres autour d'une habitation ne peuvent être soumis à l'action de l'association. Cela veut dire que ce terrain est exclu du territoire de chasse de l'ACCA et, qu'en conséquence, les chasseurs qui en sont membres ne peuvent y chasser. Ceci n'induit pas pour autant une interdiction

de tir dans ce périmètre, pour lequel le propriétaire du terrain reste titulaire du droit de chasse et sous réserve de respecter les prescriptions des arrêtés de sécurité publique pris par le Préfet ainsi que les prescriptions instituées par la FDC (Fédération Départementale des Chasseurs) qui figurent dans le SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique) - Source ONCFS - Mise à jour le 31/05/2018.

## Travaux d'aménagement et de viabilisation des parcelles situées à Bros (lotissement communal)

En novembre 2017, la commune a fait l'acquisition des parcelles d'une superficie de 4 520 m<sup>2</sup> situées à Bros et classées au PLU en zone AU1 (zone à urbaniser destinée à accueillir les extensions des principaux pôles d'urbanisation existants).

La commune est également propriétaire de l'emprise de la voie de desserte. Elle avait été acquise dans le cadre de la précédente opération dite PVR de Bros. L'ensemble des réseaux sont en attente au droit de cette voie.

Par ailleurs, la commune s'est engagée à réaliser, entretenir et gérer les espaces communs du futur lotissement avant leur transfert dans le domaine public communal. Ces travaux concernent la voirie, les accotements, l'aménagement et la plantation des espaces verts.

Nous envisageons d'urbaniser avant le début de l'été, une partie de la parcelle sous forme d'un lotissement résidentiel de 5 lots. Il s'agira d'une nouvelle zone résidentielle, en périphérie de la zone bâtie du Causse de Bros destinée à la construction de nouvelles habitations.

Vous pouvez trouver les différents plans concernant ce projet sur le

site internet [www.larouquette.org](http://www.larouquette.org) à la rubrique « Projets et travaux ». Pour tout renseignement sur les modalités de réservation en vue d'un achat, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat de Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

## Moulin de Castel

### **Une nouvelle roue !**

Le vieux roudet (roue permettant d'entraîner la meule) s'étant détérioré prématurément, il a fallu se résoudre à le remplacer par un tout neuf. Le nouveau roudet est en métal galvanisé. Et oui, celui-ci résistera donc beaucoup mieux à l'épreuve du temps.

Pour cela, il a fallu démonter l'ancienne roue, la sortir de son emplacement, et surtout descendre la nouvelle afin de la mettre en place. Grâce aux membres bénévoles de l'association, tout est à nouveau en état de marche. Ils en ont profité pour « piquer » la meule avant de refaire tourner le moulin.

Une nouvelle réussite pour les membres de l'association, le moulin est reparti pour de nombreuses années... Bravo et félicitations à toute l'équipe !

### **Un concert dans l'église de La Rouquette**

L'association du Moulin de Castel vous propose un récital de la chorale « Les voix de la Bastide de Villeneuve » dans la magnifique l'église rénovée de La Rouquette le samedi 18 mai 2019 à partir de 20h30. La représentation est ouverte à tous.

Réservez d'ores et déjà cette date !

